



SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 14/12/2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 178

Nombre de votants : 201

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Jean-Marc JOLY

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 20 décembre 2018, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane (jusqu'à 22h25), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, JAME Dominique suppléante de BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOU Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques (jusqu'à 21h15), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine (à partir de 21h45), GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (jusqu'à 20h17), Bernard GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'à 22h26), LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h38), LE PETIT Philippe (jusqu'à 20h49), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'à 22h26), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h05), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louisette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à 20h40), MATELOT Jean-Louis (jusqu'à 21h15), MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel (jusqu'à 21h15), ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h15), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 22h15), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 20h05), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h38).

Ont donné procurations :

PELLERIN Jean-Luc à HAMELIN Jean, LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël, MIGNOT Henri à LEPETIT Louise, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel (jusqu'au départ de Michel NICOLAI à 21h15), BURNOUF Hervé à ROUXEL André, ARRIVÉ Benoît à LEPOITTEVIN Gilbert, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 22h15), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques, ROUSSEAU Roger à FEUARDENT Marc, TIFFREAU Danièle à FEUILLY Hervé, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, GOSSELIN Albert à MONHUREL Pascal, GROULT André à CASTELEIN Christèle, CAUVIN Joseph à MAIGNAN Martial, MELLELET Christophe à MELLELET Daniel, GIOT Gilbert à LESEIGNEUR Hélène, GOSSELIN-FLEURY à Arnaud CATHERINE Genevieve, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'au départ de Muriel JOZEAU-MARIGNE à 22h26), LERECULEY Daniel à LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'au départ de Marie-Françoise LEBONNOIS à 22h26), JOURDAIN Patrick à DRUEZ Yveline, DIGARD Antoine à LERENDU Patrick, REBOURS Sébastien à BELHOMME Jérôme, HEBERT Dominique à HOULLEGATTE Jean-Michel (à partir de 20h17), MARTIN Yvonne à LAHAYE Germaine (à partir de 20h40), COQUELIN Jacques à LEFEVRE Noël (à partir de 21h15), GODIN Guylaine à GODEFROY Annick (à partir de 21h45).

Excusés :

GOUREMAN Paul, LALOË Evelyne, POTTIER Bernard, GUERARD Jacqueline, FALAIZE Marie-Hélène, THEVENY Marianne, TARDIF Thierry, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, HUET Fabrice, LEFRANC Bertrand, LEFAIX-VERON Odile, BASTIAN Frédéric, BOURDON Cyril, BROQUET Patrick, CHARDOT Jean-Pierre, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FEUILLY Emile, GILLES Geneviève.

Délibération n° DEL2018_218

OBJET : Plan croissance bleue pour le Cotentin - Présentation

Exposé

Comme vous le savez, la dissolution du Syndicat Mixte du Cotentin est effective depuis le 1er juin 2018.

Toutefois, le Conseil Départemental a souhaité maintenir ses engagements financiers, notamment sur le volet enseignement supérieur, recherche et développement des filières spécifiques au territoire, au travers d'un partenariat thématique avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, pour la période 2019/2021. La thématique qui a été retenue pour cette approche partenariale est celle de la croissance bleue.

Le Cotentin a des atouts indéniables, avec sa façade maritime qui lui offre un potentiel considérable autour de l'économie de la mer, des activités maritimes et littorales. Ces atouts entraînent le développement de secteurs d'excellence qui mobilisent les ressources du territoire telles que les énergies renouvelables, la recherche, l'innovation et le tourisme et favorisent ainsi la croissance de l'emploi. Les activités liées à la notion « d'économie bleue » sur notre territoire sont multiples : on y trouve les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, la transformation de produits de la mer, la construction-réparation de navires, le tourisme, le nautisme, la production et distribution d'énergie, les activités navales et militaires et la protection de l'environnement et de la biodiversité pour lesquelles le Cotentin occupe une place prépondérante en Normandie voire, à l'échelle nationale.

Dans ce cadre, les services de l'agglomération et du département se sont réunis à plusieurs reprises pour élaborer un plan « croissance bleue pour le Cotentin » traduisant la volonté politique commune de travailler de concert sur ce sujet, de mutualiser les moyens et de fédérer les énergies.

Le plan après avoir posé quelques éléments de diagnostic et de contexte, énonce les ambitions de chaque bassin maritime du territoire et propose 7 axes de développement stratégiques. Les axes sont les suivants :

- Axe 1 : fédérer les acteurs, se doter d'outils de coordination en faveur de la croissance bleue du Cotentin
- Axe 2 : soutenir la recherche, la formation et l'innovation au service de la croissance bleue du Cotentin
- Axe 3 : développer les activités nautiques
- Axe 4 : consolider et développer les liaisons maritimes
- Axe 5 : structurer une offre touristique fondée sur la valorisation de notre patrimoine maritime et côtier
- Axe 6 : consolider les filières de l'économie bleue
- Axe 7 : intervenir pour préserver la qualité de notre littoral

A ce stade, le plan comporte une quarantaine de fiches actions qu'il conviendra de finaliser.

Plus précisément, chacun des 7 axes permet d'atteindre des objectifs par la mise en place ou la valorisation d'actions concrètes.

- Axe 1 : fédérer les acteurs, se doter d'outils de coordination en faveur de la croissance bleue du Cotentin : il s'agit ici de se doter d'une ingénierie de projet, de mener des actions coordonnées de marketing territorial, de promotion du territoire par des événementiels, de développer les coopérations, et d'accompagner les labellisations.
- Axe 2 : soutenir la recherche, la formation et l'innovation au service de la croissance bleue du Cotentin : les objectifs de cet axe portent sur le soutien aux structures et laboratoires existants, le développement de l'attractivité des métiers de la mer et l'accompagnement des projets innovants.
- Axe 3 : développer les activités nautiques : cet axe s'incarne dans la compétence de la CAC relative à la coordination des bases nautiques. Il est prévu ici de soutenir la réalisation d'équipements, de mettre en réseau les clubs et de les accompagner dans leur professionnalisation.
- Axe 4 : consolider et développer les liaisons maritimes : il s'agit au travers de cet axe de rénover et moderniser l'offre et de faire de Cherbourg un port croisières majeur.
- Axe 5 : structurer une offre touristique fondée sur la valorisation de notre patrimoine maritime et côtier : dans cet axe il s'agira d'accompagner les projets contribuant au rééquilibrage territorial de l'offre d'hébergement, à la mise en valeur du patrimoine, au dynamisme des stations balnéaires, à la rénovation des équipements muséographiques.

· Axe 6 : consolider les filières de l'économie bleue : cet axe ne peut être abordé qu'en soutien de l'action de la région pour l'accueil et le développement des filières liées à l'économie bleue.

· Axe 7 : intervenir pour préserver la qualité de notre littoral : nous pouvons ici identifier les interventions croisées en faveur de la prévention des risques de submersion, de la sensibilisation aux problématiques environnementales liées au littoral, de la gestion des pollutions.

L'annexe en pièce jointe présente plus en détail les fiches actions envisagées au stade actuel, mais il est précisé que le plan d'actions est appelé à être complété et à évoluer au gré des projets concourant aux objectifs fixés. A ce titre un avenant opérationnel sera proposé chaque année.

Plus précisément, l'engagement du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin repose sur 3 niveaux d'intervention relevant des compétences de chacun des deux partenaires :

1) Les opérations qui relevaient des missions du Syndicat Mixte du Cotentin pour lesquelles il est proposé de reconduire le partenariat financier.

2) Les opérations relevant des initiatives de chaque partenaire en tant que maître d'ouvrage des opérations et qui peuvent faire appel à un financement croisé selon les cas de figure. L'objectif est de coordonner les politiques existantes propres à chacun et d'articuler les moyens financiers mobilisables pour chaque opération.

3) Les opérations relevant de maîtres d'ouvrages publics pour lesquelles les deux partenaires souhaitent inscrire une synergie financière commune sur la mise en œuvre des finalités de croissance bleue.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin de formaliser avec le Conseil Départemental de la Manche un plan pour la croissance bleue,

Vu l'avis favorable de la Commission Promotion et Attractivité,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 189 - Contre : 0 - Abstentions : 12) pour :

- **Approuver** le plan croissance bleue pour le Cotentin, élaboré en partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche et dont les ambitions et les objectifs sont exposés dans la présente délibération,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 10/01/2019
et publication ou notification
du : 21/12/2018



Envoyé en préfecture le 10/01/2019

Reçu en préfecture le 10/01/2019

Affiché le 21/12/2018

SLO

ID : 050-200067205-20190110-DEL2018_218-DE



Présentation de la démarche croissance bleue entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et le Département de la Manche

Conseil communautaire du 20 décembre 2018



Un projet partenarial pour la façade maritime et littorale du Cotentin

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Cotentin, le Département de la Manche et la Communauté d'Agglomération le Cotentin veulent maintenir leurs engagements au travers un partenariat thématique, celui de la croissance bleue. 3 niveaux d'intervention sont prévus :

- A. Les opérations qui relevaient des missions du Syndicat Mixte pour lesquelles il est proposé de reconduire le partenariat financier historique,
- B. Les opérations relevant des initiatives de chaque partenaire en tant que maître d'ouvrage et qui peuvent faire appel à un financement croisé,
- C. Les opérations relevant de maîtres d'ouvrage publics pour lesquelles les deux partenaires souhaitent inscrire une synergie financière commune.

L'objectif est de mutualiser et optimiser les moyens financiers au service des ambitions du plan croissance bleue pour le Cotentin.



Le Cotentin, un territoire littoral et maritime porteur d'avenir

La presqu'île du Cotentin occupe une place à part dans l'espace géographique français. Le territoire est en effet au plus près des échanges maritimes européens et mondiaux . Ses ressources endogènes sont aussi nombreuses et doivent être valorisées.

L'économie du Cotentin connaît un développement exceptionnel du fait d'un secteur industriel dynamique et des filières porteuses comme celles de l'énergie, de la construction navale, de l'agroalimentaire, de la pêche, du tourisme.

L'offre d'enseignement supérieur est conséquente et les laboratoires de recherche et développement disposent d'un fort potentiel de développement.

Enfin, l'environnement et les milieux naturels, notamment les plus de 200 km de côtes sont d'une qualité exceptionnelle et leur préservation doit être assurée.

Le potentiel des 3 façades maritimes

- Vent de Suet une façade maritime caractérisée par la production marine et le patrimoine maritime.
- Vent de Nordet et Noroît, une façade maritime ouverte sur le monde avec son économie portuaire et les constructions navales.
- Vent de Suroît, une façade maritime préservée et reconnue pour le tourisme balnéaire.



7 axes pour la croissance bleue du Cotentin

- Fédérer les acteurs, se doter d'outils de coordination en faveur de la croissance bleue du Cotentin
- Soutenir la recherche, la formation et l'innovation au service de la croissance bleue du Cotentin
- Développer les activités nautiques
- Consolider et développer les liaisons maritimes
- Structurer une offre touristique fondée sur la valorisation de notre patrimoine maritime et côtier
- Consolider les filières de l'économie bleue
- Agir pour préserver la qualité de notre littoral.

Axe 1 – Fédérer les acteurs, se doter d’outils de coordination en faveur de la croissance bleue

Il s’agit de se doter d’une ingénierie de projet, de mener des actions coordonnées de marketing territorial, de promouvoir le territoire par des évènements, de développer les coopérations et d’accompagner les labellisations.

Dans ce cadre, la cité de la Mer, équipement communautaire au 1^{er} janvier 2019, doit être le lieu ressource de la démarche dans son ensemble.

Axe 1 - Plan d'actions prévisionnel- 2019-2021

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021
1-1 Mener une politique de marketing territorial avec l'agence Latitude Manche	CD 50	→	→	→
1-2 Se doter d'une ingénierie de projet (recrutement d'un chargé de filières)	CAC	→	→	→
1-3 Valoriser le potentiel du Cotentin en région et au-delà	CAC	→	→	→
1-4 Animer le plan croissance bleue du Cotentin par l'organisation d'un événement annuel à la cité de la Mer	CAC	→	→	→
1-5 Développer des événements nautiques de grande ampleur	CAC/CD 50	→	→	→
1-6 Profiter de l'essor des liaisons avec L'Irlande pour développer de nouvelles coopérations	A définir	→	→	→

Axe 2 – Soutenir la recherche, la formation et l'innovation au service de la croissance bleue du Cotentin

Il s'agit de soutenir les structures et laboratoires existants, développer l'attractivité des métiers de la mer et d'accompagner les projets innovants permettant l'émergence de nouvelles filières.

A ce titre, le syndicat mixte Synergie mer et littoral (SMEL) doit être soutenu pour ces travaux de recherche sur le développement des cultures marines.

Dans le même esprit, il convient de conforter INTECHMER comme pôle de formation dédié à la valorisation des ressources marines.

Axe 2 - Plan d'actions prévisionnel- 2019-2021

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021
2-1 Soutenir la recherche et le développement portés par le SMEL sur les cultures marines	SMEL	→		→
2-2 Conforter INTECHMER comme pôle de formation dédié à la valorisation des ressources marines	CAC	→		→
2-3 développer l'attractivité des métiers de la mer	CAC		→	→
2-4 Soutenir la recherche et le développement portés par Corrodys sur la corrosion marine	CD 50/CAC	→		→

Axe 3 – Développer les activités nautiques

Le Cotentin dispose d'un bassin de navigation unique en Europe qu'il est nécessaire de davantage valoriser. La mobilisation et la mutualisation des moyens doit permettre la structuration de la filière nautique, dans un contexte de concurrence territoriale.

Le département de la Manche et la Communauté d'Agglomération souhaitent à travers cet axe et dans le cadre notamment de la compétence communautaire de coordination des bases nautiques, soutenir la réalisation des équipements, mettre en réseau les structures et les accompagner dans leur professionnalisation.

Axe 3 - Plan d'actions prévisionnel- 2019-2021

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021
3-1 Soutenir la construction/rénovation des bases nautiques	CD 50/CAC	_____	_____	_____
3-2 Développer la mutualisation des services et équipements portuaires	CAC / SPL des ports	_____	_____	_____
3-3 Poursuivre l'accompagnement et la professionnalisation des clubs nautiques	CAC	_____	_____	_____
3-4 Etendre le concept Odyssea à l'ensemble des ports du Cotentin	CD 50/ SPL des ports	_____	_____	_____
3-5 Accompagner les labellisations littorales	CAC	_____	_____	_____
3-6 Structurer un plan baignade à l'échelle du Cotentin	A définir	_____	_____	_____

Axe 4 – Consolider et développer les liaisons maritimes

L'accessibilité et la qualité de services des liaisons maritimes sont des enjeux majeurs pour le Cotentin, dans la captation des flux commerciaux et touristiques nationaux et internationaux.

Il convient donc de rénover et moderniser l'offre du Transmanche et vers les anglo-normandes (Le Victor Hugo depuis le port de Barneville-Carteret ou celui de Diélette).

L'activité croisières du port de Cherbourg est en constante croissance. La promotion de l'escale Cherbourg est assurée par le Club croisières et doit se poursuivre.

Dans ce cadre, la question des émissions polluantes des bateaux à quai doit être étudiée, en lien avec les partenaires, de manière à trouver les solutions adéquates.

Axe 4 - Plan d'actions prévisionnel- 2019-2021

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021
4-1 Rénover l'offre de liaisons avec les îles anglo-normandes avec le REFIT du Victor Hugo	CD	↑		
4-2 Accompagner la modernisation de la flotte de navires de la SENAMANCHE/SOMINOR	Senamanche	→		
4-3 Faire de Cherbourg en Cotentin un port croisières majeur	CAC	→		
4-4 Promouvoir la destination Cotentin auprès des clients britanniques du transmanche	A définir	→		

Axe 5 – Structurer une offre touristique fondée sur la valorisation de notre patrimoine maritime et côtier

La diversité et la qualité du patrimoine du Cotentin sont des atouts qui doivent permettre de générer une économie touristique importante, équilibrée, et durable.

Dans cet axe, il s'agit donc d'accompagner les projets contribuant au rééquilibrage et à la montée en gamme de l'offre d'hébergement, à la mise en valeur du patrimoine naturel et historique, au dynamisme des stations balnéaires, à la rénovation des équipements muséographiques.

L'association des communes à cette ambition est indispensable.

Axe 5 - Plan d'actions prévisionnel- 2019-2021

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021
5-1 Créer un hébergement touristique de grande capacité à Quinéville	CAC	→		
5-2 Rénover l'offre d'hébergement de l'île de Tatihou pour une montée en gamme de l'offre hôtelière	CD 50	→		
5-3 Présenter les richesses environnementales, patrimoniales et historiques du Cotentin au sein du musée maritime de l'île de Tatihou	CD 50	→		
5-4 Créer un comptoir culturel et touristique à St Vaast la Hougue pour le Val de Saire	CD 50/CAC	→		
5-5 Mettre en valeur les phares et les abris de canots de sauvetage	CAC	→		
5-6 Accompagner la structuration de l'offre des stations touristiques de la côte Ouest	A définir	→		

Axe 5 - Plan d'actions prévisionnel- 2019-2021

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021
5-7 Développer l'impact et l'ampleur du festival « les traversées de Tatihou »	CD 50	→	→	→
5-8 Utiliser le sentier littoral et le GR 223 comme vecteur de l'identité littorale du Cotentin	CD 50 CAC	→	→	→
5-9 Soutenir le renouvellement des scénographies de la cité de la Mer	CAC	→	→	→
5-10 Accompagner la commémoration du naufrage de la Blanche-Nef au large de Barfleur	CAC	→	→	→
5-11 Valoriser la plage du débarquement de Quinéville	CAC	→	→	→
5-12 Organiser l'escale de la frégate Hermione dans le Cotentin en mai 2019	A définir	→	→	→


Axe 6 – Consolider les filières de l'économie bleue

Cet axe ne peut être abordé, au vu de ses compétences, qu'en lien étroit avec la Région Normandie et le Syndicat Mixte Ports Normands Associés .

Les chambres consulaires doivent aussi être particulièrement impliquées sur cet axe.

Une synergie d'action doit être de mise pour accueillir et développer des filières liées à l'économie bleue : énergies marines renouvelables, pêche, agromer, etc...

Axe 6 - Plan d'actions prévisionnel- 2019-2021

Envoyé en préfecture le 10/01/2019
Reçu en préfecture le 10/01/2019
Affiché le 
ID : 050-200067205-20190110-DEL2018_218-DE

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021
6-1 Accompagner le renouvellement de la flottille de pêche hauturière	A définir	—	—	—
6-2 Développer une place de marché pour la valorisation des produits de la pêche	A définir	—	—	—
6-3 Améliorer la compétitivité des infrastructures pour la pêche et l'aquaculture	A définir	—	—	—

Axe 7 – Agir pour préserver la qualité de notre littoral

Avec plus de 200 kilomètres de côtes, le Cotentin est particulièrement concerné par la protection et l'aménagement du littoral, la préservation de la biodiversité, des sites et des paysages.

L'enjeu dans cet axe est d'identifier les interventions croisées en faveur de la prévention des risques de submersion, de la sensibilisation aux problématiques environnementales liées au littoral, de la gestion des pollutions.

Dans ce cadre le soutien aux projets d'éducation à l'environnement apparaît comme un point majeur.

Axe 7 - Plan d'actions prévisionnel- 2019-2021

Envoyé en préfecture le 10/01/2019
Reçu en préfecture le 10/01/2019
Affiché le



ID : 050-200067205-20190110-DEL2018_218-DE

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2019	2020	2021
7-1 Prévenir et anticiper les risques de submersions marines	CD 50 CAC	→	→	→
7-2 Soutenir les projets d'éducation à l'environnement	CAC	→	→	→
7-3 Sensibiliser aux risques littoraux	CD 50 CAC	→	→	→
7-4 Traiter les problématiques des espèces invasives sur le littoral	A définir	→		
7-5 Gérer les pollutions marines	CAC	→	→	→
7-6 Préserver la qualité du littoral et des eaux portuaires	A définir	→	→	→

Envoyé en préfecture le 10/01/2019

Reçu en préfecture le 10/01/2019

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20190110-DEL2018_218-DE



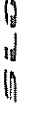
LeCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Merci de votre attention

Envoyé en préfecture le 10/01/2019

Reçu en préfecture le 10/01/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20190110-DEL2018_218-DE

